

## L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE des professionnels au service des besoins de l'enfant et de sa famille :

- Une équipe de Direction.
- Un éducateur-coordonateur du Projet Personnalisé du jeune.
- Un instituteur spécialisé.
- Un psychologue.
- Un médecin psychiatre.
- Des thérapeutes.
- Un assistant de service social.
- Une secrétaire.

## LE CADRE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION DU SESSAD L'autorisation est définie et encadrée par :

- La Loi 2002.2 du 2 janvier 2002.
- Le Décret n° 2005.11 du 6 janvier 2005 et la circulaire du 14 mai 2007 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des établissements et SESSAD ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- La loi du 11-02-2005.

## CONJUGUER LES RESSOURCES

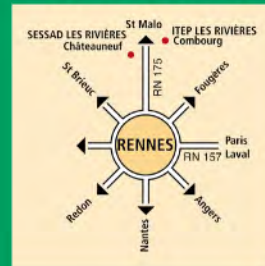
L'équipe du SESSAD coordonne son action  
avec celle des milieux naturels  
qui reçoivent l'enfant :  
famille, école, équipements sanitaires et sociaux.

Les outils de la cohérence pour une action pluridisciplinaire  
sont les suivants :

- La concertation régulière et la participation active de tous les acteurs du projet : l'enfant, sa famille et les différents partenaires intervenant dans le quotidien.
- L'inscription des objectifs dans le temps.
- La formalisation écrite du projet et du déroulement de sa réalisation.
- La désignation au sein de l'équipe d'un répondant de l'enfant et de son projet.



La situation géographique :  
Entre terre et mer



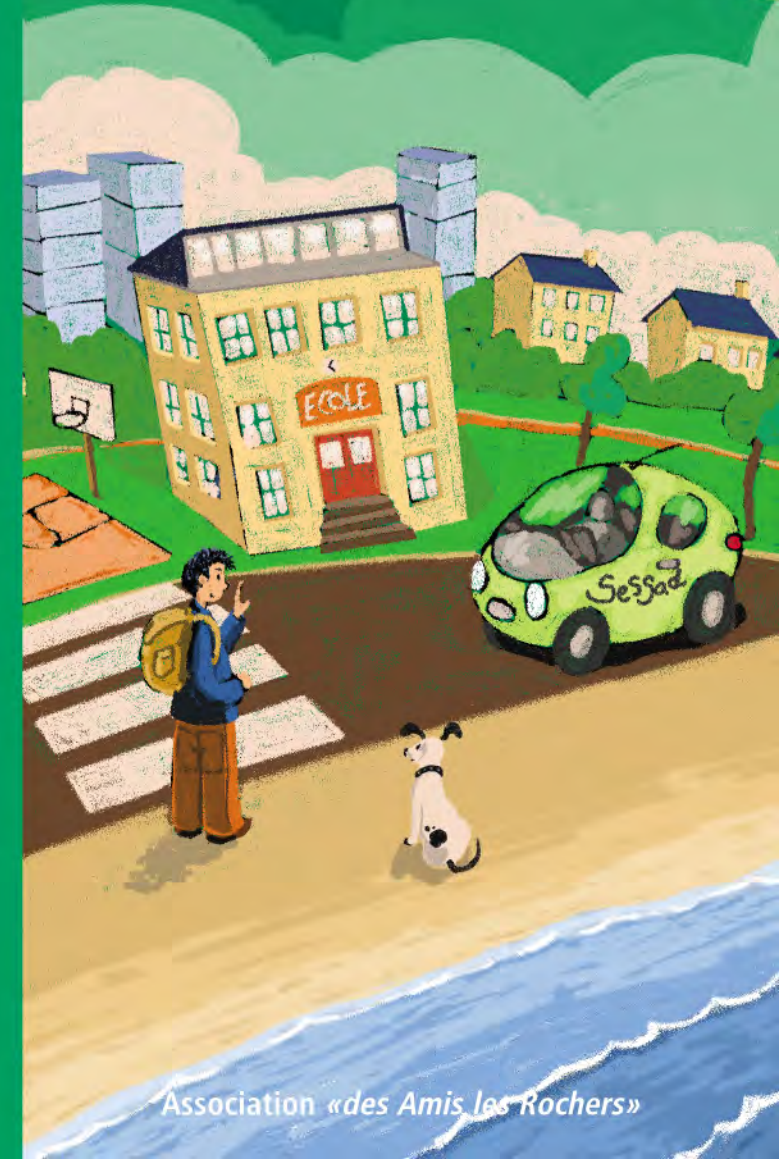
2 rue de l'étang du miroir  
35460 CHATEAUNEUF d'Ille et Vilaine

☎ 02 99 58 42 80

sessad.lesrivieres@asso-desamislesrochers.fr

# SESSAD Les Rivières

Soutien, Prévention, Intégration  
Accompagnement



Association «des Amis les Rochers»

# Une équipe, des enfants, un projet personnalisé d'accompagnement

Le SESSAD est un Service d'Éducation et de Soins à Domicile. Il accompagne sur notification de la CDA (MDPH), 16 enfants ou adolescents âgés de 0 à 16 ans, dans le nord du département.

Les jeunes présentent des difficultés psychologiques graves se manifestant par des troubles du comportement qui entravent leurs apprentissages et/ou dans leurs relations avec les autres, malgré leurs potentialités intellectuelles. Ils se trouvent, de ce fait, engagés dans un processus handicapant nécessitant le recours à des prestations conjuguées.

## LA PROCÉDURE D'ENTRÉE AU SESSAD

Une admission à la demande de la famille :

**Elle se fait en concertation avec la famille.**

- L'école fait une équipe de suivi suite à une difficulté particulière.
- Si la famille le souhaite, elle fait une demande à la MDPH.
- La CDA statue sur l'ouverture d'un droit.
- La famille prend contact avec le SESSAD.
- Des entretiens sont programmés entre, la famille, l'enfant et le chef de service, la psychologue, le psychiatre, ainsi que des rencontres avec l'éducateur et l'enseignant.
- Le SESSAD prononce l'admission.
- Au bout de 2 mois, réunion de PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) avec tous les professionnels du SESSAD.
- Présentation du PPA à la famille qui donne son accord préalable indispensable à sa mise en œuvre.



## LA MISSION DU SESSAD

**Le SESSAD intervient au plus près des lieux que fréquente l'enfant en lien avec les personnes qui l'accompagnent déjà. Sa mission est de lui permettre de continuer à évoluer dans son cadre de vie sociale, scolaire et familiale.**

Pour cela, il se propose :

- D'appréhender les difficultés de l'enfant et d'y apporter des réponses adaptées.
- D'établir une relation de coopération et de soutien avec les familles.
- De mettre en œuvre et suivre les interventions thérapeutiques, paramédicales et spécialisées
- D'assurer une coordination entre les différents partenaires concernés.
- D'avoir des actions de formation en matière de dépistage précoce des troubles comportementaux.
- De préparer si nécessaire une admission en établissement spécialisé.



## LE FONCTIONNEMENT DU SESSAD

**une approche articulée autour de trois axes :**

Le SESSAD Les Rivières a pour objectif de permettre aux enfants qu'il soutient de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire. La durée de la prise en charge au SESSAD est la plus courte possible et varie en fonction de chaque enfant. Le SESSAD définit avec chaque enfant, sa famille et les partenaires extérieurs un projet personnalisé, qui décline l'accompagnement proposé à l'enfant selon les trois axes de travail du service :

**1. L'axe Thérapeutique** propose des dispositifs thérapeutiques adaptés à la problématique singulière de chaque enfant afin de :

- Favoriser le processus de maturation et de changement.
- Permettre le passage de l'agir à la parole.
- Faciliter l'accès à des modes d'expression moins envahissants et moins invalidants.
- Apaiser les relations parents-enfant.

**2. L'axe Éducatif a pour objectif de :**

- Apprendre à jouer seul et avec d'autres.
- Aider à vivre en accord avec soi-même et avec les autres dans le respect des règles de vie.
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté.
- Devenir acteur de son existence.
- Apprendre à «prendre soin de soi».
- Avoir une autonomie adaptée à son âge.

**3. L'axe Pédagogique vise à :**

- Réconcilier l'enfant avec l'école.
- Valoriser ses acquis.
- Renouer avec les apprentissages des cycles ordinaires grâce à une pédagogie différenciée et des méthodes adaptées à l'élève.
- Soutenir l'inscription scolaire de l'enfant en école ordinaire.

L'équilibre de ces trois axes est différent pour chaque enfant et évolue au cours de sa prise en charge au SESSAD.